

SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
à retourner par voie postale ou par mail à : instancesparitaires@cdg17.fr

Bilan - Lignes directrices de gestion

Textes de référence :

- Code Général de la Fonction Publique (articles L413-1 et suivants),
- Décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP.

Principe : Un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels est établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique. Il est présenté au comité social territorial compétent.

Les formulaires de saisine du CST ne doivent pas être nominatifs et les pièces jointes au dossier doivent être anonymisées

COLLECTIVITE :

.....

Adresse :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER :

Nom, prénom, fonction :

.....

Numéro de téléphone, courriel :

.....

Nombre d'habitants	Nombre d'agents titulaires	Contractuels	Stagiaires

.../...

Mise en œuvre des lignes directrices de gestion :

Lignes directrices de gestion arrêtées :

- Lignes directrices déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- Lignes directrices fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours

Date de mise œuvre :/...../.....

Durée prévue :

Fait à, le.....

Signature de l'autorité territoriale

Pièces à joindre :

- Lignes directrices de gestion adoptées
- Rapport de présentation sur leur mise en œuvre / bilan

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le Centre de Gestion, pour la tenue du Comité Social Territorial. Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : secrétariat des instances paritaires du Centre de Gestion, membres de l'instance. Ces données seront conservées pendant 5 années suivant la réunion du Comité Social Territorial.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpd@cdg17.fr

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, en vous adressant au Centre de Gestion, 85 boulevard de la République, CS50002, 17076 La Rochelle cedex 9 - tél : 05 46 27 47 00.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr>).